

POLITIQUE RH

En lien avec les valeurs qu'elle défend, inspirées de l'Economie sociale et solidaire et contenues dans sa Charte, l'OSEO Genève applique une politique RH soucieuse de la qualité des conditions de travail de ses collaboratrices et collaborateurs, mais également de sa responsabilité d'entreprise formatrice dans le canton de Genève.

La Convention Collective de Travail (CCT), commune à toutes les associations OSEO, donne le cadre de cette politique RH.

L'OSEO Genève a pour principes de :

1. Garantir et diffuser une culture de l'excellence professionnelle grâce à :

- Un management participatif (notamment existence d'une commission du personnel) et par objectifs
- Des espaces d'échanges et de cohésion d'équipe
- Une évolution au sein de l'entreprise dans la mesure du possible
- Une prévention des conflits interpersonnels, des discriminations, du harcèlement ou tout autres risques psychosociaux en mettant à disposition des ressources externes neutres

2. Affirmer son rôle d'entreprise solidaire

Dans le but de favoriser une gestion durable des ressources humaines, l'OSEO Genève offre :

- Une égalité de traitement quel que soit l'âge, le sexe, la nationalité
- Une grille salariale commune aux associations OSEO
- Un écart entre le salaire le plus bas et le plus haut de moins de 2.5
- Un 2^{ème} pilier pris en charge aux 2/3 par l'employeur
- Un encadrement de qualité en tant qu'entreprise formatrice pour ses apprenti.e.s et stagiaires
- La garantie du respect des normes de Mesures de Sécurité et Santé au Travail (MSST)

3. Développer les compétences professionnelles des collaborateurs

Nous anticipons et accompagnons les collaboratrices et collaborateurs dans le développement de leurs compétences professionnelles par :

- Un parcours d'intégration
- Une politique d'encouragement à la formation continue en offrant jusqu'à 5 jours de formation par année et un financement de celle-ci à hauteur de 2% de la masse salariale
- Un encouragement aux formations certifiantes

4. Offrir des conditions de vie favorables

Pour favoriser l'équilibre vie professionnelle et vie privée/familiale, l'OSEO Genève offre :

- La possibilité d'un emploi à temps partiel ainsi que de l'annualisation du temps de travail
- Un congé paternité de 4 semaines
- Des possibilités de congé sans solde
- Des allocations pour les enfants (en sus des allocations cantonales)
- La possibilité de télétravail (partiel), permettant notamment de limiter temps de déplacement et l'empreinte écologique